

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 589

18 mars 2009

SOMMAIRE

Acquaba S.à r.l.	28263	Immoguardian S.A.	28272
Adler Toy Holding S.à r.l.	28261	Infor Global Solutions European Finance S.à r.l.	28251
Andalux S.A.	28267	Intaglio Investments S.à r.l.	28262
Angel Trains Luxembourg S.à r.l.	28238	International Paper Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	28269
Association Européenne pour la Préserva- tion et la Valorisation de la Culture et du Patrimoine Juifs	28264	Iso Immo S.à r.l.	28249
Athenian Invest Holding S.A.	28247	JDJ Two S.A.	28265
Audit Value International S.A.	28247	Joy Real Estate S.A.	28248
AV Consulting S.à r.l.	28260	Kinglet Luxembourg S.à r.l.	28228
Burmann Invest S.A.	28263	K-Loc Immo S.A.	28256
Canetto Participations Luxembourg S.A.	28249	Leumi Fund Holding (Lux)	28266
Captura	28270	Medlux S.A.	28246
Carlyle Publishing Luxembourg II S.C.A.	28240	Medlux S.A.	28248
Clover Hill S.à r.l.	28266	MF Conseils (Luxembourg) S.à r.l.	28268
"CMPi Holdings B.V. S.à.r.l."	28237	National Steel S.A.	28259
CNIM Development	28263	Nomura Bank (Luxembourg) S.A.	28266
CNIM Development	28264	Nucleus Gestion S.à r.l.	28268
Company of the Private Enterprise S.A.	28262	Opera Masters Management S.à r.l.	28245
Cover Fin Holding S.A.	28267	Oyster	28269
Data Stream S.A.	28272	Parworld	28270
EPI Oakwood Holding S.à.r.l.	28272	Perfume Holdings II S.à r.l.	28262
Equinox Productions S.à r.l.	28272	Proud To Serve Holding S.A.	28271
Equinox Productions S.à r.l.	28251	S+B Inbau S.à r.l.	28267
E.R.D. Financière S.A.	28227	Square Advertising	28255
Fantuzzi Industries S.à r.l.	28265	Thermo Luxembourg S.à r.l.	28255
Fid Sicar S.A.	28226	Val Toitures S.à r.l.	28264
Flux International Holding Luxembourg S.à r.l.	28253	Vantico Group S.à r.l.	28271
Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office	28268	wunderLOOP S.A.	28268
		Ziglione Participations Luxembourg S.A.	28248
		Z-Wind S.à r.l.	28265

Fid Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.186.

L'an deux mille huit, le trente et un décembre à 10.00 heures.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement en capital risque FID SICAR S.A., ayant son siège social à 1-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.186, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juillet 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1547 du 12 août 2006.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

HRT Révision S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration de la Société et au Commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 janvier 2009. Relation: LAC/2009/442. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029025/211/60.

(090032102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

E.R.D. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 69.548.

L'an deux mille huit, le dix neuf décembre 2008

Par devant Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), soussignée.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme "E.R.D FINANCIERE S.A." ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 03, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché du Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69 548, constituée le 22 avril 1999 suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n°512 du 6 juillet 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Maître Charles DURO demeurant à L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française,

Signé: C. DURO, K. MASTINU, F. SCHWARTZ, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. Relation : LAC/2008/51929. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029029/211/57.

(090032070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Kinglet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 138.030.

In the year two thousand and eight, on the 12th day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

KINGLET DEVELOPMENTS IRELAND LIMITED, a limited company, incorporated and existing under the laws of Ireland, registered with Trade and Company Register of Dublin (Ireland) under the number 421350, and having its registered office at Heathfield House, Newtown, Tramore Co Waterfront,

represented by Mrs. Vanessa Baldassarri, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal, dated November 6, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in her above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

KINGLET DEVELOPMENTS IRELAND LIMITED (hereafter referred to as the "Sole Shareholder") is the sole shareholder of KINGLET LUXEMBOURG S.À.R.L., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, hereafter referred to as "the Company", registered with Trade Register under the number B138.030, incorporated by a deed enacted on April 7, 2008, by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1214 of May 20, 2008.

Agenda:

1. Decision to create ten classes of units, class A units to class J units.
2. Amendment of articles 5, 6, 17 and 18 and adding of a new article 20 to the articles of incorporation so as to reflect the creation of the ten classes of units.
3. Increase of the corporate capital of the Company, so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred EURO), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) units with a par value of EUR 1.- (one EURO), to the amount of EUR 44,379,770.- (forty four million three hundred seventy nine thousand seven hundred seventy EURO) represented by the existing units and by the issue of 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) class A units, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) class B units, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) class C units, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) class D units, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) class E units, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) class F units, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) class G units, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) class H units, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) class I units and 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) class J units, with a par value of EUR 1.- (one EURO) each, together with a share premium amounting to EUR 4,436,730.- (four million four hundred thirty six thousand seven hundred thirty EURO) divided in consideration for the contribution of 498 (four hundred ninety eight) shares held in Kinglet Sp. Z.o.o..
4. Subscription and payment of 44,367,270 (forty four million three hundred sixty seven thousand two hundred seventy) additional units in class A to class J, with a share premium amounting to EUR 4,436,730.- (four million four hundred thirty six thousand seven hundred thirty EURO) by KINGLET IRELAND by a contribution of 498 (four hundred ninety eight) shares held in Kinglet Sp. Z.o.o., with a value of EUR 48,804,000.- (forty eight million eight hundred four thousand EURO), as set out in the contribution agreement/valuation report dated October 13, 2008.

5. Amendment of article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the increase of the corporate capital.

6. Other business.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create ten classes of units, class A to class J. Furthermore, the Sole Shareholder resolved to amend articles 5, 6, 17 and 18 of the articles of incorporation and to add a new article 20 to the articles of incorporation, so as to reflect the introduction of the ten classes of units.

Consequently, article 5 of the articles of incorporation is amended as follows:

Art. 5. Capital - Units. "The issued corporation's corporate capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) divided into:

- 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class A units,
- 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class B units,
- 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class C units,
- 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class D units,
- 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class E units,
- 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class F units,
- 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class G units,
- 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class H units,
- 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class I units, and
- 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class J units

each unit with a nominal value of EUR 1.- (one EURO) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation and all fully paid up."

Consequently, article 6 of the articles of incorporation is amended as follows:

Art. 6. Increase and reduction of capital.

"6.1 The capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the sole unitholder or in case of plurality of unitholders by a resolution of the general meeting of the unitholders, adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

6.2 The capital of the corporation may be reduced through the cancellation of units including by the cancellation of one or more entire Classes of units through the repurchase and cancellation of all the units in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of units such cancellations and repurchases of units shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

6.3 In the event of a reduction of the corporation's capital through the repurchase and the cancellation of a Class of units (in the order provided for in article 6.2, such Class of units gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of unitholders) and the holders of units of the repurchased and cancelled Class of units shall receive from the corporation an amount equal to the cancellation value per unit for each unit of the relevant Class held by them and cancelled.

6.3.1 The cancellation value per unit shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of units in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.

6.3.2 The total cancellation amount shall be an amount determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers and approved by the sole unitholder or in case of plurality of unitholders by the general meeting on the basis of the relevant interim accounts. The total cancellation amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of unitholders in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

6.3.3 Upon the repurchase and cancellation of the units of the relevant Class, the cancellation value per share will become due and payable by the corporation".

Consequently article 17 of the articles of incorporation will be amended as follows:

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

"17.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the corporation.

17.2 The balance may be distributed to the unitholders upon decision of a general meeting of the unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

17.3 The unitholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution,

it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

17.4 The share premium account may be distributed to the unitholders upon decision of a general meeting of unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of unitholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

17.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such unit, shall be forfeited by the holder of such unit, and shall revert to the corporation. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the corporation on behalf of holders of units.

17.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each unit shall be distributed equally to all unitholders pro rata to their units regardless of Class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J units, then if no Class J units are in existence, Class I units and in such continuation until only Class A units are in existence)."

The Sole Shareholder also resolved to amend article 18 of the articles of incorporation. Consequently, article 18 of the articles of incorporation will be amended as follows:

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

"18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After payment of all debts and any charges against the corporation and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the unitholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

The Sole Shareholder resolved to add a new article 20 to the articles of incorporation:

" Art. 20. Definitions.

Available Amount Means the total amount of net profits of the corporation (including carried forward profits) to the extent the unitholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 17 of the articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of units to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the unit capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of units to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 44,367,270.- (forty four million three hundred sixty seven thousand two hundred seventy EURO,) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred EURO) to the amount of EUR 44,379,770.- (forty four million three hundred seventy nine thousand seven hundred seventy EURO) represented by the existing units and by the issuing of 4,436,727

(four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class A, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class B, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class C, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class D, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class E, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class F, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class G, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class H, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class I and 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class J, each new unit having a par value of EUR 1.- (one EURO), having the same rights and obligations as the existing units, together with a share premium amounting to EUR 4,436,730.- (four million four hundred thirty six thousand seven hundred thirty EURO).

Third resolution

The general meeting resolved to issue 4,436,727 (four million thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class A, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class B, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class C, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class D, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class E, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class F, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class G, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class H, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class I and 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class J, each new unit having a par value of EUR 1.- (one EURO), having the same rights and obligations as the existing units in favour of the Sole Shareholder, together with a share premium amounting to EUR 4,436,730.- (four million four hundred thirty six thousand seven hundred thirty EURO).

Subscription and Payment

There now appeared Mrs. Vanessa Baldassarri, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the Sole Shareholder.

He submitted a contribution agreement. It results from the contribution agreement dated October 13, 2008, duly signed by the Sole Shareholder and the Company, that the shares of Kinglet Sp. Zo.o. with registered office at Transportowcow no. 11 apt., Post code 02-858 Varsovie (Pologne) have been transferred to the Company.

This agreement will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

According to a valuation report of the Sole Shareholder, the total amount of the shares of Kinglet Sp. Z.o.o. to be contributed to the Company is valued at EUR 48,804,000.- (forty eight million eight hundred four thousand million EURO).

Board of manager's intervention

Thereupon intervened Mrs. Vanessa Baldassarri, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Company, presenting the minutes of the board of managers of the same having approved the valuation described here-above.

This report and minutes will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

As a consequence Mrs. Vanessa Baldassarri acting on behalf of KINGLET IRELAND declared to subscribe in the name and on the behalf of the said Sole Shareholder for 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class A, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class B, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class C, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class D, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class E, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class F, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class G, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class H, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class I and 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class J, each new unit having a par value of EUR 1.- (one EURO) together with a share premium amounting to EUR 4,436,730.- (four million four hundred thirty six thousand seven hundred thirty EURO) and to make payment in full for such new units by a contribution in kind, consisting of all the shares KINGLET IRELAND held in Kinglet Sp. Z.o.o. valued at EUR 48,804,000.- (forty eight million eight hundred four thousand EURO).

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class A, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class B, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class C, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class D, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred

twenty seven) new units of class E, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class F, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class G, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class H, 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class I and 4,436,727 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) new units of class J, each new unit having a par value of EUR 1.- (one EURO) together with a share premium amounting to EUR 4,436,730.- (four million thirty six thousand seven hundred thirty EURO) to the said subscriber.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the capital increase resolved pursuant the above resolutions.

Consequently, article 5 of the articles of incorporation is replaced by the following text:

Art. 5. Capital - Units. "The issued corporation's corporate capital is set at EUR 44,392,270.- (forty four million three hundred ninety two thousand two hundred seventy EURO) divided into:

4,437,977 (four million four hundred thirty seven thousand nine hundred seventy seven) Class A units,

4,437,977 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) Class B units,

4,437,977 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) Class C units,

4,437,977 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) Class D units,

4,437,977 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) Class E units,

4,437,977 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) Class F units,

4,437,977 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) Class G units,

4,437,977 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) Class H units,

4,437,977 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) Class I units, and

4,437,977 (four million four hundred thirty six thousand seven hundred twenty seven) Class J units

each unit with a nominal value of EUR 1.- (one EURO) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation and all fully paid up."

Costs

Insofar as the contribution in kind results in the Company, a company incorporated in the European Community (Luxembourg) acquiring the shares of Kinglet Sp. Z.o.o., a company incorporated in the European Community (Poland), the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately 7,600.- Euros.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

KINGLET DEVELOPMENTS IRELAND LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous les lois d'Irlande, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin (Irlande) sous le numéro 421350, et ayant son siège social à Heathfield House, Newtown, Tramore Co Waterfront,

ici représentée par Madame Vanessa Baldassarri, avocat, demeurant au L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 6 novembre 2008.

La procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrument d'acter ce qui suit:

Que KINGLET DEVELOPMENTS IRELAND LIMITED (ci-après dénommée "l'Associé Unique") est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "KINGLET LUXEMBOURG S.ÀR.L.", une société à responsabilité limitée,

ayant son siège social au L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, ci après dénommée "la Société", inscrite au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 138.030, constituée suivant acte reçu le 7 avril 2008 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1214 du 20 mai 2008.

Ordre du jour:

- 1.- Décision de créer 10 catégories de parts sociales, parts sociales de la catégorie A à la catégorie J.
 - 2.- Modification des articles 5, 6,17 et 18 et ajout d'un nouvel article 20 dans les statuts, afin de refléter la création de dix catégories de parts sociales.
 - 3.- Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent EURO) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un EURO), à un montant de EUR 44.379.770,- (quarante quatre million trois cent soixante dix-neuf mille sept cent soixante dix EURO) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) parts sociales dans la catégorie A, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) parts sociales dans la catégorie B, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) parts sociales dans la catégorie C, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) parts sociales dans la catégorie D, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) parts sociales dans la catégorie E, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) parts sociales dans la catégorie F, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) parts sociales dans la catégorie G, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) parts sociales dans la catégorie H, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) parts sociales dans la catégorie I et 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) parts sociales dans la catégorie J, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un EURO) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 4.436.730,- (quatre million trente six mille sept cent trente EURO), en considération de l'apport de 498 (quatre cent quatre-vingt dix-huit) actions détenues dans le capital de Kinglet Sp. Z.o.o.
 - 4.- Souscription et libération de 44.367.270 (quarante quatre million trois cent soixante sept mille deux cent soixante-dix) nouvelles parts sociales dans les catégories de parts sociales A à J, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 4.436.730,- (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent trente EURO) par KINGLET IRELAND par apport de 498 (quatre cent quatre-vingt dix-huit) actions détenues dans le capital de Kinglet Sp. Z.o.o., d'une valeur de EUR 48.804.000,- (quarante-huit million huit cent quatre mille EURO) comme précisé dans la convention d'apport/ le rapport d'évaluation daté du 13 octobre 2008.
 - 5.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société.
 - 6.- Divers.
- L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de créer dix catégories de parts sociales, catégorie de parts sociales A à la catégorie de parts sociales J. En outre, l'Actionnaire Unique décide de modifier les articles 5, 6, 17 et 18 des statuts et d'ajouter un nouvel article 20 dans les statuts, afin de refléter l'insertion des dix catégories de parts sociales.

Par conséquent, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. Capital social - Parts sociales. "Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,-) représenté par:

- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie A,
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie B,
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie C,
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie D,
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie E,
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie F,
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie G,
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie H,
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie I, et
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie J,

chaque action ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un EURO), avec tous les droits et obligations tel que déterminés dans les présents statuts et toutes ayant été entièrement libérées."

Par conséquent, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Art. 6 Augmentation et réduction du capital.

"6.1. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise dans les conditions prévues pour la modification des statuts, telles que déterminées dans les présents Statuts.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou plusieurs catégories de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces catégorie (s). En cas de rachat ou d'annulation de catégories de parts sociales, les annulations et les rachats des parts sociales seront faits dans l'ordre décroissant (débutant avec la catégorie J).

6.3. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.2, les détenteurs des parts sociales concernées auront droit au prorata de leurs participations dans cette catégorie de parts sociales au montant disponible (avec cependant la limite du montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs de parts sociales des catégories de parts sociales rachetées ou annulées recevront également de la Société un montant égal à la valeur d'annulation pour chaque part sociale détenue dans la catégorie de part sociale concernée.

6.3.1. La valeur d'annulation de chaque part sociale devra être calculée en divisant le montant total d'annulation des parts sociales émises dans cette catégorie de parts sociales devant être rachetées ou annulées.

6.3.2. Le montant total d'annulation des parts sociales sera déterminé par l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs par le conseil d'administration, et approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires sur la base de comptes intermédiaires. Le montant total d'annulation des parts sociales pour chacune des catégories de parts sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A correspondra au montant disponible de la catégorie concernée au moment de son annulation sauf si ce montant sera déterminé par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, sous la réserve expresse que le montant total d'annulation ne puisse être supérieur au montant disponible.

6.3.3 Dès le rachat ou l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et sera payable par la Société."

Par conséquent, l'article 17 des statuts sera modifié comme suit:

Art. 17. Comptes annuels et distribution des profits.

"17.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

17.2 Le résultat peut être distribué aux actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires suivant les provisions ci-dessous.

17.3 Les actionnaires peuvent décider de distribuer et de payer des dividendes intermédiaires sur base des comptes préparés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmenté des profits reportés ainsi que des montants alloués à la réserve légale et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes devant être mis en réserve, conformément à la Loi et suivant les provisions ci-dessous.

17.4 La prime d'émission peut être distribuée aux actionnaires suivant une décision de l'assemblée générale des actionnaires suivant les conditions ci-dessous. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer les montants de la prime d'émission à la réserve légale.

17.5 Les dividendes distribués peuvent être payés dans la devise, le lieu et la date décidée par l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs par le conseil d'administration. L'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut déterminer un taux de change final applicable à la conversion des dividendes dans la devise du paiement. Les dividendes distribués mais non payés sur une action pendant cinq ans ne peuvent pas après être réclamés par l'actionnaire mais reviendront à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes distribués mais non réclamés qui sont détenus par la société pour compte des actionnaires.

17.6 En cas de dividende distribué, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera réparti de manière égalitaire à tous les actionnaires au prorata des parts sociales détenues et ce, indifféremment de leur catégorie. Par la suite,

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son entièreté aux détenteurs des dernières catégorie de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier les parts sociales de la catégorie J, ensuite si aucune part sociale existe dans cette catégorie, les parts sociales de la catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de la catégorie A qui existent)."

L'Actionnaire Unique décide également de modifier l'article 18 des statuts. Par conséquent, l'article 18 des statuts sera modifié comme suit:

"18.3 Les pouvoirs des associés cesseront avec la nomination du/des liquidateur(s).

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les produits nets de liquidation seront répartis, à l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, entre tous les associés de manière à permettre de manière globale une répartition ayant le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour le paiement de dividendes."

L'Actionnaire Unique décide d'ajouter un nouvel article 20 dans les statuts:

" Art. 20. Définitions.

Montant disponible	Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) au prorata des dividendes auxquels les actionnaires auraient droit conformément à l'article 18 de la loi, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales annulée après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par ces comptes intermédiaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte à ce que: $MD = (PN + P + RC) - (PE + RL)$ Où: MD = Montant disponible PN = Profits nets (incluant les profits reportés) P = Toutes réserves librement distribuables RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des parts sociales devant être annulée PE = Pertes (incluant les pertes reportées) RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société
Comptes intermédiaires	Signifie les comptes intermédiaires de la Société tel qu'ils figurent à la date concernée dudit compte intermédiaire.
Date des comptes intermédiaires	Signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des catégories de parts sociales concernées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale résout d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 44.367.270,- (quarante quatre million trois cent soixante sept mille deux cent soixante-dix EURO) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent EURO) à EUR 44.379.770,- (quarante quatre million trois cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-dix EURO) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 4.436.727- (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie A, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie B, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie C, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie D, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie E, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie F, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie G, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie H, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie I et 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie J, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un EURO) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 4.436.730,- (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent trente EURO).

Troisième résolution

L'assemblée générale résout d'émettre 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie A, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie B, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie C, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie D, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie E, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie F, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie H, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie I et 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie J, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un EURO) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes en faveur de des actionnaires, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 4.436.730,- (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent trente EURO).

Souscription et Libération

Est alors intervenue Madame Vanessa Baldassarri en sa qualité de mandataire spécial de l'Actionnaire Unique.

Elle a soumis une convention d'apport. Il résulte de la convention d'apport datée du 13 octobre 2008, dûment signée par l'Actionnaire Unique et la Société, que les actions de Kinglet Sp. Z.o.o. ont été transférées à la Société.

Cette convention restera annexée au présent procès-verbal et sera enregistrée avec ce dernier auprès des autorités d'enregistrement.

Selon un rapport d'évaluation des actionnaires, le montant total des actions de Kinglet Sp. Z.o.o. avec siège social à Transportowcow no. 11 apt, Post code 02-858 Varsovie (Pologne) devant être apportées à la Société est évalué à EUR 48.804.000,- (quarante-huit million huit cent quatre mille EURO).

Intervention du conseil de gérance

Est alors intervenue Madame Vanessa Baldassarri agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en présentant les minutes du conseil de gérance de celle-ci ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

Ce rapport et les minutes resteront annexés au procès-verbal et seront enregistrés avec ce dernier auprès des autorités d'enregistrement.

En conséquence Madame Vanessa Baldassarri agissant au nom de KINGLET IRELAND déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique aux 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie A, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie B, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie C, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie D, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie E, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie E, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie F, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie G, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie H 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie I et 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie J, chaque nouvelle action ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un EURO) avec une prime d'émission d'un montant de EUR 4.436.730,- (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent trente EURO) et d'effectuer le complet paiement pour ces nouvelles actions par un apport en nature, consistant en l'apport de toutes les actions détenues par KINGLET IRELAND dans Kinglet Sp. Z.o.o. évaluées à EUR 48.804.000,- (quarante-huit million huit cent quatre mille EURO).

L'assemblée générale résout alors d'accepter la dite souscription et le paiement et décide d'allouer 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie A, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie B, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie C, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie D, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie E, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie F, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie G, 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie H 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie I et 4.436.727 (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de la catégorie J, chaque nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un EURO) avec une prime d'émission d'un montant de EUR 4.436.730,- (quatre million quatre cent trente-six mille sept cent trente EURO) au dit souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale résout de modifier l'article 5 des statuts de façon à refléter l'augmentation de capital prévue dans les résolutions ci-dessus.

En conséquent, l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

Art. 5. Capital social - Parts sociales. "Le capital social est fixé à EUR QUARANTE QUATRE MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX (EUR 44.392.270,-) représenté par:

4.437.977 (quatre million quatre cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de la catégorie A,

4.437.977 (quatre million quatre cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de la catégorie B,

4.437.977 (quatre million quatre cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de la catégorie C,

4.437.977 (quatre million quatre cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de la catégorie D,
 4.437.977 (quatre million quatre cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de la catégorie E,
 4.437.977 (quatre million quatre cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de la catégorie F,
 4.437.977 (quatre million quatre cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de la catégorie G,
 4.437.977 (quatre million quatre cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de la catégorie H,
 4.437.977 (quatre million quatre cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de la catégorie I,
 et
 4.437.977 (quatre million quatre cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de la catégorie J, avec une valeur nominale de EUR UN (EUR 1,-) chacune, avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts et toutes entièrement libérés."

Estimation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature est fait à la Société, une société constituée dans l'Union Européenne (Luxembourg) acquérant les actions de Kinglet Sp. Z.o.o., une société constituée dans l'Union Européenne (Pologne), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital, est estimé approximativement à la somme de 7.600,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs prénom, nom, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: V. BALDASSARRI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45993. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029044/211/531.

(090031895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

"CMPi Holdings B.V. S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009029038/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07841. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Angel Trains Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 140.872.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of December

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Angel Trains Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 140872, duly incorporated pursuant to a deed of Me. Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on August 1, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 2131 of September 2, 2008, (the "Company"),

There appeared, Willow Lux Bidco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 137.614 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,500 shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of article 14.1 of the articles of association in order to reflect the amendment of the financial year of the Company;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing Sole Shareholder, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to amend the financial year of the Company in order that it starts on January 1st and ends on December 31st each year.

Consequently the current financial year of the Company that started on July 29, 2008 will end on December 31, 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 14.1. of the articles of association of the Company to read as follows:

"14.1. The financial year begins on the 1st (first) of January and ends on the 31st (thirty-first) of December each year."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its financial year and subsequent amendment of its articles of association, have been estimated at about 1,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Angel Trains Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140872, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 2131 en date du 2 septembre 2008 (la "Société").

A comparu Willow Lux Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.614 (L'"Associé Unique"),

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphées ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société ;
2. Modification de l'article 14.1. des statuts de la Société pour refléter la modification de l'exercice social de la Société ;
3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises :

Première résolution

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Par conséquent l'exercice social en cours qui a commencé le 29 juillet 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 14.1. des statuts de la Société comme suit :
"14.1. L'exercice social commence chaque année le 1^{er} (premier) janvier et se termine le 31 (trente et un) décembre."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de son exercice social et de la modification subséquente de ses statuts, s'élève à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 décembre 2008. Relation : LAC/2008/52737. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil, Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029020/211/105.

(090031841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Carlyle Publishing Luxembourg II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.457.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Carlyle Publishing Luxembourg II S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Marthe Thyges-Walch on the 19 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 October 2002 under number 1430. The meeting was opened at 5.30 p.m. with Ms Marlène Metgé, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Flora Gilbert, jurist, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Ms Carmen Vélaz Moliner, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the Company's share capital in the amount of one million two hundred two thousand five hundred forty Euros (EUR 1,202,540.-) in order to decrease it from its present amount of two million four thousand five hundred seventy six Euros (EUR 2,004,576.-) to eight hundred two thousand thirty six Euros (EUR 802,036.-) by cancellation of five hundred ninety one thousand nine hundred seventy two (591,972) class A preference shares, eight thousand nine hundred ninety eight (8,998) class B preference shares and three hundred (300) class C preference shares, all with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, pro rata among the shareholders and by payment to the shareholders of the corresponding nominal value of the cancelled shares;

2. Reduction of the Company's share capital in the amount of seven hundred seventy thousand five hundred seventy six Euros (EUR 770,576.-) in order to decrease it from its present amount of eight hundred two thousand thirty six Euros (EUR 802,036.-) to thirty one thousand four hundred sixty Euros (EUR 31,460.-) by cancellation of three hundred seventy nine thousand three hundred thirty (379,330) class A preference shares, five thousand seven hundred sixty six (5,766) class B preference shares and one hundred ninety two (192) class C preference shares, all with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, pro rata among the shareholders and allocation of the amount of seven hundred seventy thousand five hundred seventy six Euros (EUR 770,576.-) to the reduction of the losses carried forward;

3. Reduction of the Company's legal reserve in the amount of one hundred ninety seven thousand three hundred eleven Euros and sixty cents (EUR 197,311.60.-) by allocation to the distributable reserve;

4. Amendment of article 5, first paragraph of the articles of incorporation to give them henceforth the following wording: "The subscribed capital is fixed at thirty one thousand four hundred sixty Euros (EUR 31,460.-) represented by fifteen thousand four hundred eighty six (15,486) class A preference shares with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, two hundred thirty six (236) class B preference shares with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each and eight (8) class C preference shares (General Partner shares) with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each".

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of of one million two hundred two thousand five hundred forty Euros (EUR 1,202,540.-) so as to bring it from its current amount of two million four thousand five hundred seventy six Euros (EUR 2,004,576.-) down to eight hundred two thousand thirty six Euros (EUR 802,036.-) by cancellation of five hundred ninety one thousand nine hundred seventy two (591,972) class A preference shares, eight thousand nine hundred ninety eight (8,998) class B preference shares and three hundred (300) class C preference shares, all shares being with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each.

As a consequence of the above capital decrease by cancellation of six hundred one thousand two hundred seventy (601,270) shares of the Company at their nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, the Company owes a total amount of one million two hundred two thousand five hundred forty Euro (EUR 1,202,540.00) to its shareholders, as listed below:

CIC FINANCE ("CIC"), a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 4-6, rue Gaillon, 75002 Paris, France, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated December 2008, attached hereto,

Carlyle Multimédia Aprovia Partners L.P. ("CMAP"), with registered office at c/o Walkers SPV Ltd Po Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated December 2008, attached hereto,

CIR International ("CIR"), with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated December 2008, attached hereto,

Dulce Castellanos Periche ("Ms Periche"), with address at Calle arboleda 8 apt 8, Ensanche Naco, Santo Domingo, Dominican Republic, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated December 2008, attached hereto,

Hamilton Lane Private Equity Fund IV L.P. ("Hamilton"), with registered office at c/o Hamilton Lane, one Belmont Avenue, GSB Building, 9th Floor, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, U.S.A., represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated December 2008, attached hereto,

Hudson River Co-Investment Fund L.P. ("Hudson"), with registered office at c/o Hamilton Lane, one Belmont Avenue, GSB Building, 9th Floor, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, U.S.A., represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated December 2008, attached hereto,

HVB Capital Partners AG ("HVB"), with registered office at Am Tucherpark 1, 80538 München, Germany, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated December 2008, attached hereto,

Assurances du Credit Mutuel Vie S.A. ("ACM Vie"), existing under the laws of France, with registered office at 42, rue des Mathurins, 75008 Paris, France, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated December 2008, attached hereto,

Compagnie Financière Saint-Honoré ("CFSH"), a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated December 2008, attached hereto, CEP Investment Holding L.P. ("CEP IH LP"), with registered office at P.O. Box 543, 1st Floor, Dorey Park, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated December 2008, attached hereto,

Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. ("CLP3"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Luxembourg, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated December 2008, attached hereto.

The general meeting declares that the total amount of one million two hundred two thousand five hundred forty Euro (EUR 1,202,540.00) owed to the Company's shareholders, shall be paid as follows:

Shareholder:	Number of shares reimbursed:	Reimbursement amount (in EUR):
CIC	132,310	264,620.00
CMAP	13,657	27,314.00
CIR	63,313	126,626.00
Ms Periche	728	1,456.00
Hamilton	64,689	129,378.00
Hudson	129,377	258,754.00
HVB	48,516	97,032.00
ACM Vie	13,239	26,478.00
CFSH	126,143	252,286.00
CEP IH LP	8,998	17,996.00
CLP3	300	600.00
Total:	601,270	1,202,540.00

Second resolution:

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of seven hundred seventy thousand five hundred seventy six Euros (EUR 770,576.-) in order to decrease it from its present amount of eight hundred two thousand thirty six Euros (EUR 802,036.-) to thirty one thousand four hundred sixty Euros (EUR 31,460.-) by cancellation of three hundred seventy nine thousand three hundred thirty (379,330) class A preference shares, five thousand seven hundred sixty six (5,766) class B preference shares and one hundred ninety two (192) class C preference shares of the Company, all shares being with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, pro rata among the shareholders.

On the basis of the balance sheet signed by an authorized representative of the general partner of the Company and presented to this meeting, the general meeting resolves to allocate the entirety of the amount of seven hundred seventy thousand five hundred seventy six Euros (EUR 770,576.-) to the reduction of the losses carried forward.

The general meeting declares that the total amount of seven hundred seventy thousand five hundred seventy six Euros (EUR 770,576.-) shall be allocated to the reserve as follows:

Shareholder:	Number of shares reimbursed:	Reimbursement amount (in EUR):
CIC	84,783	169,566.00
CMAP	8,751	17,502.00
CIR	40,570	81,140.00
Ms Periche	467	934.00
Hamilton	41,452	82,904.00
Hudson	82,903	165,806.00
HVB	31,089	62,178.00
ACM Vie	8,484	16,968.00
CFSH	80,831	161,662.00
CEP IH LP	5,766	11,532.00
CLP3	192	384.00
Total:	<u>385,288</u>	<u>770,576.00</u>

Third resolution:

Considering the current Company's share capital amount of thirty one thousand four hundred sixty Euros (EUR 31,460.-), the general meeting resolves to reduce the Company's legal reserve by an amount of one hundred ninety seven thousand three hundred eleven Euros and sixty Cents (EUR 197,311.60.-) from its current amount of two hundred thousand four hundred fifty-seven Euros and sixty Cents (EUR 200,457.60) down to the legally required minimum of three thousand one hundred forty-six Euros (EUR 3,146.00).

The general meeting declares to allocate the amount of one hundred ninety seven thousand three hundred eleven Euros and sixty cents (EUR 197,311.60.-) to the reserve.

Fourth resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

"The subscribed capital is fixed at thirty one thousand four hundred sixty Euros (EUR 31,460.-) represented by fifteen thousand four hundred eighty six (15,486) class A preference shares with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, two hundred thirty six (236) class B preference shares with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each and eight (8) class C preference shares (General Partner shares) with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at... Euro (EUR ...).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Carlyle Publishing Luxembourg II S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire Maître Marthe Thyges-Walch en date du 19 Juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 Octobre 2002 sous le numéro 1430.

L'assemblée est ouverte à 17.30 h sous la présidence de Madame Marlène Metgé, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Flora Gilbert, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carmen Vélaz Moliner, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital de la Société d'un montant d'un million deux cent deux mille cinq cent quarante Euro (1,202,540.-) pour l'amener de son montant actuel de deux millions quatre mille cinq cent soixante-seize Euro (EUR 2,004,576.-) à huit cent deux mille trente-six Euro (802,036.-) par annulation de cinq cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-douze (591,972) actions préférentielles de Catégorie A, huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (8,998) actions préférentielles de Catégorie B et trois cent (300) actions préférentielles de Catégorie C, toutes d'une valeur nominale de deux Euro (EUR 2.-) chacune, au pro rata parmi les actionnaires et par paiement aux actionnaires de la valeur correspondant au nominal des actions annulées.

2. Réduction du capital de la Société d'un montant de sept cent soixante-dix mille cinq cent soixante-seize Euro (770,576.-) pour l'amener de son montant actuel de huit cent deux mille trente-six Euro (EUR 802,036) à trente et un mille quatre cent soixante Euro (EUR 31,460.-) par annulation de trois cent soixante-dix-neuf mille trois cent trente (379,330) actions préférentielles de Catégorie A, cinq mille sept cent soixante-six (5,766) actions préférentielles de Catégorie B et cent quatre-vingt-douze (192) actions préférentielles de Catégorie C, toutes d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2.-) chacune, au pro rata parmi les actionnaires, et attribuer le montant de sept cent soixante-dix mille cinq cent soixante-seize Euro (EUR 770,576) à la réduction des pertes présentes en report à nouveau.

3. Réduction de la réserve légale de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent onze Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 197,311.60.-) par allocation à la réserve distribuable.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trente et un mille quatre cent soixante Euro (EUR 31,460.-) représenté par quinze mille quatre cent quatre-vingt-six (15,486) actions préférentielles de Catégorie A, deux cent trente-six (236) actions préférentielles de Catégorie B, et huit (8) actions préférentielles de Catégorie C (actions de commandité), chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale de deux Euro (EUR 2.-) chacune".

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir été valablement convoqués.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant d'un million deux cent deux mille cinq cent quarante Euro (EUR 1,202,540.-) pour l'amener de son montant actuel de deux millions quatre mille cinq cent soixante-seize Euro (EUR 2,004,576.-) à huit cent deux mille trente-six Euro (EUR 802,036.-) par annulation de cinq cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-douze (591,972) actions préférentielles de Catégorie A, huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (8,998) actions préférentielles de Catégorie B et trois cent (300) actions préférentielles de Catégorie C, toutes les actions ayant une valeur nominale de deux Euro (EUR 2.-) chacune.

En conséquence de cette réduction du capital par annulation de six cent un mille deux cent soixante-dix (601,270) actions de la Société d'une valeur nominale de deux Euro (EUR 2.-) chacune, la Société doit un montant total d'un million deux cent deux mille cinq cent quarante Euro (EUR 1,202,540.00) à ses actionnaires, énumérés comme suit:

CIC FINANCE ("CIC"), société de droit français, ayant son siège social au 4-6, rue Gaillon, 75002 Paris, France, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de décembre 2008, ci-jointe;

Carlyle Multimédia Aproxia Partners L.P. ("CMAP"), ayant son siège social à c/o Walkers SPV Ltd Po Box 908, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de décembre 2008, ci-jointe,

CIR International ("CIR"), ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de décembre 2008, ci-jointe;

Dulce Castellanos Periche ("Ms Periche"), ayant son siège social au Calle arboleda 8 apt 8, Ensanche Naco, Santo Domingo, République Dominicaine, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de décembre 2008, ci-jointe;

Hamilton Lane Private Equity Fund IV L.P. ("Hamilton"), ayant son siège social à c/o Hamilton Lane, one Belmont Avenue, GSB Building, 9th Floor, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, U.S.A., représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de décembre 2008, ci-jointe;

Hudson River Co-Investment Fund L.P. ("Hudson"), ayant son siège social à c/o Hamilton Lane, one Belmont Avenue, GSB Building, 9th Floor, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, U.S.A., représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de décembre 2008, ci-jointe;

HVB Capital Partners AG ("HVB"), ayant son siège social à Am Tucherpark 1, 80538 München, Allemagne, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de décembre 2008, ci-jointe;

Assurances du Crédit Mutuel Vie, société de droit français, ayant son siège social au 42 rue des Mathurins, 75008 Paris, France, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de décembre 2008, ci-jointe;

Compagnie Financière Saint-Honoré, société de droit français, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de décembre 2008, ci-jointe;

CEP Investment Holding L.P. ("CEP IH LP"), ayant son siège social à P.O. Box 543, 1st Floor, Dorey Park, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de décembre 2008, ci-jointe;

Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. ("CLP3"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Luxembourg, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de décembre 2008, ci-jointe;

L'assemblée générale déclare que le montant total d'un million deux cent deux mille cinq cent quarante Euro (EUR 1,202,540.00) doit être payé aux actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire:	Nombre d'actions remboursées	Montant du remboursement (en EUR):
CIC	132,310	264,620.00
CMAF	13,657	27,314.00
CIR	63,313	126,626.00
Ms Periche	728	1,456.00
Hamilton	64,689	129,378.00
Hudson	129,377	258,754.00
HVB	48,516	97,032.00
ACM Vie	13,239	26,478.00
CFSH	126,143	252,286.00
CEP IH LP	8,998	17,996.00
CLP3	300	600.00
Total:	601,270	1,202,540.00

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société de sept cent soixante-dix mille cinq cent soixante-seize Euro (770,576.-) pour l'amener de son montant actuel de huit cent deux mille trente-six Euro (EUR 802,036) à trente et un mille quatre cent soixante Euro (EUR 31,460.-) par annulation de trois cent soixante-dix-neuf mille trois cent trente (379,330) actions préférentielles de Catégorie A, cinq mille sept cent soixante-six (5,766) actions préférentielles de Catégorie B et cent quatre-vingt-douze (192) actions préférentielles de Catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux Euro (EUR 2.-), au pro rata parmi les actionnaires.

Sur la base du bilan signé par un représentant autorisé du Commandité de la Société et présenté à cette réunion, l'assemblée générale décide d'allouer la totalité du montant de sept cent soixante-dix mille cinq cent soixante-seize Euro (EUR 770,576.-) à la réduction des pertes présentes en report à nouveau.

L'assemblée générale déclare que le montant total de sept cent soixante-dix mille cinq cent soixante-seize Euro (EUR 770,576.-), doit être payé comme suit:

Actionnaire:	Nombre d'actions remboursées	Montant du remboursement (en EUR):
CIC	84,783	169,566.00
CMAF	8,751	17,502.00
CIR	40,570	81,140.00
Ms Periche	467	934.00
Hamilton	41,452	82,904.00
Hudson	82,903	165,806.00
HVB	31,089	62,178.00
ACM Vie	8,484	16,968.00
CFSH	80,831	161,662.00
CEP IH LP	5,766	11,532.00
CLP3	192	384.00
Total:	385,288	770,576.00

Troisième résolution

Considérant que le capital social actuel de la Société s'élève à trente et un mille quatre cent soixante Euro (EUR 31,460.-), l'assemblée générale décide de réduire la réserve légale de la Société de cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent onze Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 197,311.60.-) pour l'amener de son montant actuel de deux cent mille quatre cent cinquante-sept Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 200,457.60) à trois mille cent quarante-six Euro (EUR 3,146.00). L'assemblée générale déclare allouer le montant de cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent onze Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 197,311.60.-) à la réserve.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Sociétés afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille quatre cent soixante Euro (EUR 31,460.-) représenté par quinze mille quatre cent quatre-vingt-six (15,486) actions préférentielles de Catégorie A, deux cent trente-six (236) actions préférentielles de Catégorie B, et huit (8) actions préférentielles de Catégorie C (actions de commandité), chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale de deux Euro (EUR 2.-) chacune".

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de ... Euro (EUR...).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. METGE, F. GIBERT, C. VELAZ MOLINER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/117. Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029415/211/313.

(090032521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Opera Masters Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.891.

L'an deux mille huit, le trente décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée Opéra Masters Management S.à r.l., (la "Société"), ayant son siège social à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 115.891, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 mai 2006, numéro 930.

L'Assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Mr. François-Xavier Goossens, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1736 Senningerberg, 1A Heienhaff

qui désigne comme secrétaire M. Régis Galiotto, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Flora Gibert, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du siège social de la Société et modification subséquente de l'article 5 des statuts;

2. Résiliation du contrat avec l'agent administratif étant "Wood Appleton Oliver Experts-Comptables Sàrl." et nomination en qualité d'agent administratif de la société anonyme "Fideos Financial Services S.A."

3. Divers.

II. - Que l'actionnaire unique représenté par son mandataire, ainsi que le nombre des actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnariat représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour conformément à l'article 194 de la Loi du 10 août 1915.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver et si nécessaire de ratifier le changement du siège social de la Société de 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg à Aerogolf Centre, 1A, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

L'assemblée générale décide de remplacer la phrase de l'article 5 des statuts par le texte suivant :

"Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, dans le Grand-Duché de Luxembourg".

Deuxième Résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de mettre fin au contrat avec "Wood Appleton Oliver Experts-Comptables Sàrl", en sa qualité d'agent administratif et de nommer la société anonyme "Fideos Financial Services S.A.", ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1A Heienhaff (anciennement L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie, 123), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137411 en qualité de nouvel agent administratif avec effet au 30 décembre 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F-X. GOOSSENS, R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2009. Relation : LAC/2009/126. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029036/211/58.

(090032155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Medlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.926.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

MEDLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029039/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07945. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Audit Value International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.260.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 30th, 2008, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr Mikael HOLMBERG as director of the board until the next annual general meeting.
2. To relieve Mrs Cristina STENBECK and Mr Marc BEULS, as directors of the Company;
3. To elect Mr Henry GUY, residing at 8, Hildebrandt Road, Lebanon, NJ 08833 United States of America as a new director of the board until the next annual general meeting;
4. To elect Mr Robert POWERS, residing at 19, Perkins Street, Arlington, Mass 02426, United States of America as a new director of the board until the next annual general meeting;
5. To re-elect Mr Robert POWERS, residing at 19, Perkins Street, Arlington, Mass 02426, United States of America in order to delegate the day-to-day management of the Company until the next annual shareholders' meeting.
6. To re-elect Mr Gilles WECKER, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 30 décembre 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Mikael HOLMBERG comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. D'accepter la résignation de M. Marc BEULS et de Mme Cristina STENBECK comme administrateurs du Conseil d'Administration;
3. D'élire M. Henry GUY, demeurant au 8, Hildebrandt Road, Lebanon, NJ 08833, Etats-Unis, comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
4. D'élire M. Robert POWERS, demeurant au 19, Perkins Street, Arlington, Mass 02426 Etats-Unis comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
5. De ré-élire M. Robert POWERS demeurant au 19, Perkins Street, Arlington, Mass 02426 Etats-Unis comme administrateur-délégué de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;
6. De ré-élire M. Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009029597/1369/36.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05480. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Athenian Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 64.449.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 12 février 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ATHENIAN INVEST HOLDING SA ("la Société"), il a été décidé comme suit:

1. De renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company, ayant son adresse a 20, Rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2013;
2. De prendre note du transfert du siège social de Luxembourg Corporation Company du 9, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg vers le 20, Rue de la Poste, L-2346, Luxembourg;
3. D'accepter la démission de Luxembourg Management Company Limited en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat;
4. D'accepter la démission de Interman Services Limited en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat;
5. De nommer T.C.G. Gestion S.A., ayant son adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2013;
6. De nommer CMS Management Services S.A., ayant son adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2013;

7. D'accepter la démission de Luxembourg Administration Services Limited, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat;

8. De nommer C.A.S. Services S.A., ayant son adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2013;

Luxembourg, le 12 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Référence de publication: 2009029042/710/32.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06250. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Joy Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.623.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 février 2009

Monsieur DONATI Régis, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur DE BERNARDI Angelo sont renommés administrateurs de la société pour une période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéances lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine, commissaire sortant. Son mandat viendra à échéances lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012

Pour extrait sincère et conforme

JOY REAL ESTATE S.A.

Jacopo ROSSI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009029122/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07048. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Medlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.926.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

MEDLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029043/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07946. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Zigione Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.490.

Il est porté à la connaissance de tous:

Démission de l'ensemble du conseil d'administration avec effet immédiat, sont démissionnaires de leur poste d'administrateur:

- Laurent RIES, Avocat à la Cour, 1 rue Jean-Pierre BRASSEUR, L-1258 Luxembourg;

- Pierre GROTZ, conseil économique, 1 rue Jean-Pierre BRASSEUR, L-1258 Luxembourg;
- Luca GUCCIONE, économiste, 1 rue Jean-Pierre BRASSEUR, L-1258 Luxembourg.

Par ailleurs, dénonciation de la convention de domiciliation et dénonciation du siège social par Maître Laurent RIES, Avocat à la Cour, pris en sa qualité de domiciliataire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Laurent RIES
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009029054/8001/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08602. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Canetto Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.891.

Il est porté à la connaissance de tous:

Démission de l'ensemble du conseil d'administration avec effet immédiat, sont démissionnaires de leur poste d'administrateur:

- Laurent RIES, Avocat à la Cour, 1 rue Jean-Pierre BRASSEUR, L-1258 Luxembourg;
- Pierre GROTZ, conseil économique, 1 rue Jean-Pierre BRASSEUR, L-1258 Luxembourg;
- Luca GUCCIONE, économiste, 1 rue Jean-Pierre BRASSEUR, L-1258 Luxembourg.

Par ailleurs, dénonciation de la convention de domiciliation et dénonciation du siège social par Maître Laurent RIES, Avocat à la Cour, pris en sa qualité de domiciliataire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Laurent RIES
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009029077/8001/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08601. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Iso Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 256, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 144.886.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le cinq février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Patrizio STELLITTANO, gérant de sociétés, né à Montebello Ionico (Italie), le 16 septembre 1972, demeurant à F-57290 Seremange Erzange (France), 44, rue de Fameck,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "ISO IMMO S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi à Soleuvre.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toute autre localité du pays et à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Patrizio STELLITTANO, gérant de sociétés, demeurant à F-57290 Seremange Erzange (France), 44, rue de Fameck, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 995 €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-4437 Soleuvre, 256, route de Differdange.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Patrizio STELLITTANO, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

signé: Stellittano, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 février 2009. Relation: LAC/2009/4806. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 18 février 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009030233/241/92.

(090033240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 101.506.360,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.138.

Les comptes annuels au 31 mai 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009029062/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07752. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Equinox Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 16, rue Bechel.

R.C.S. Luxembourg B 103.963.

L'an deux mil neuf, le trente janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nicolas Rollinger, employé privé, né à Luxembourg, le 18 mai 1962, demeurant à L- 4970 Bettange-sur-Mess, 16, rue Bechel, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 janvier 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représentée comme ci-avant, a déclaré être le seul et unique associé, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée " EQUINOX PRODUCTIONS, S.à r.l." établie et ayant son siège social à L- 4970 Bettange-sur-Mess, 16, rue Bechel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 56 du 20 janvier 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 103.963.

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de reformuler l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet:

- la conception, la création, la représentation et la diffusion de compositions musicales, ainsi que la mise en valeur des droits d'auteur y afférents.

- la production, l'édition, l'exploitation, la distribution, l'achat, la location, la vente et l'exploitation commerciale de toutes œuvres cinématographiques, audiovisuelles et dérivées ainsi que toutes activités, l'achat, la location, la vente et l'exploitation de toutes œuvres cinématographiques, audiovisuelles et dérivées.

Ella a également pour objet l'acquisition et la cession de:

- droits d'auteur afférents à toutes œuvres de l'esprit et notamment à des ouvrages d'édition, à des concepts, traitement, synopsis, continuités dialoguées ou non-dialoguées-scénarios;

- droits musicaux;

- licences de distribution ou d'exploitation de droits cinématographiques, audiovisuels et dérivés:

Elle a pour objet l'acquisition, l'exploitation, la vente, la location ou l'octroi de licences de toutes marques de fabrique et de brevets entrant dans l'objet social de la société.

Elle prestera la consultation littéraire, artistique et technique pour des projets notamment cinématographiques, audiovisuels et dérivés.

Elle fera le commerce de toutes matières utilisées dans l'industrie cinématographique.

Elle prendra des participations à toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rapporter aux objets précités par voie de création de sociétés nouvelles, achat de titres ou droits sociaux, fusion, association ou participation et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandites, de fusions ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres et de droits sociaux, de cession ou de location de tout ou de partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers et par tout autre mode.

La société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, gérer ou mettre en valeur le portefeuille qu'elle possédera, acquérir, céder et mettre en valeur des brevets et des licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N.ROLLINGER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2009. Relation: LAC/2009/4063. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009029072/206/69.

(090032259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Flux International Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.296.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twelfth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Isabelle Rosseneu, employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of Javak Investments B.V., a company having its registered office in NL - 5263 GZ Vught, 4, Dennenlaan (The Netherlands),
by virtue of a proxy given on 27 January 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation Flux International Holding Luxembourg S.à r.l., having its principal office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 11 December 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 323 of 7 March 2007. The Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation Flux International Holding Luxembourg S.à r.l. is fixed at EUR 62,525.- (sixty-two thousand five hundred and twenty-five euros) represented by 2,501 (two thousand five hundred and one) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, fully paid up;

- that Javak Investments B.V. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to approve the annual accounts of the company on bases of the balance sheet dated on 31 December 2008. The said balance sheet, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities presentes;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 December 2 008 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 December 2008 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand four hundred Euro (1,400.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le douze février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Isabelle Rosseneu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Javak Investments B.V., une société ayant son siège social à NL - 5263 GZ Vught, 4, Dennenlaan (Pays-Bas),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 janvier 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Flux International Holding Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date 11 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 du 7 mars 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société Flux International Holding Luxembourg S.à r.l. s'élève actuellement à EUR 62.525,- (soixante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros) représenté par 2.501 (deux mille cinq cent une) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées;

- que Javak Investments B.V. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé, sur base du bilan en date du 31 décembre 2008, d'approuver les comptes de la société. Ce bilan, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (1.400.-EUR) .

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Rosseneu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009029079/220/104.

(090031998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Square Advertising, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.359.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre février,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

A comparu:

Monsieur Stéphane Abinet, demeurant à B - 4180 Hamoir, 51 rue du Moulin, ici représenté par Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à Beckerich, 6 rue Jos Seyler,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, déclarant être l'associé unique de la société à responsabilité limitée SQUARE ADVERTISING SARL (anciennement Augustus Incentive Travel Company SARL),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la B103.359

constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 août 1996,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 568 du 6 novembre 1996,

modifiée entre autres suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl de résidence à Mersch, en date du 17 septembre 2004, le dit acte portant changement de dénomination de la dite société,

publié au Mémorial C, numéro 1238 du 2 décembre 2004,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, en date du 18 avril 2006, numéro 774, page 37.149,

laquelle partie comparante - représentée comme exposé ci-avant - a prié le notaire instrumentant d'acter les décisions prises par elle en sa qualité d'associé unique de la dite société:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société préqualifiée de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25a boulevard royal.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant le contenu suivant:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants."

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wurth, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 24 février 2009. Relation: RED/2009/222. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 26 février 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009029433/7851/43.

(090032814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Thermo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.830.300,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 85.263.

Il résulte des résolutions prises en date du 9 janvier 2009 par le conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société a été transféré du 69, Boulevard de la Pétrusse, L - 2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029100/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

K-Loc Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.862.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

K-DEVELOPMENT IMMO S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et de publication au Mémorial,

ici représentée par deux de ses administrateurs Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés et Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, toutes deux demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, habilités à engager la société par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "K-LOC IMMO S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration .

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- de prendre des participations directement et/ou indirectement, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit dans des sociétés créées ou à créer;

- l'achat, la vente, l'achat pour revendre, la promotion, la commercialisation, l'exploitation, la mise en valeur et la location des biens immobiliers de toute nature;

- et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

28259

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé a trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

b) Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 9 octobre 1959, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

c) Mademoiselle Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social à "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 67.501.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mamane, M.-L. Afalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6457. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009029091/220/182.

(090031803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

National Steel S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 37.085,29.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.411.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 février 2009 a approuvé la résolution suivante:

- Mme Clarice Steinbruch, domicilié à Rua General Jardim, 808, 13th Floor, Zip Code 01223-010, São Paulo, SP, Brésil, est élue au poste d'Administrateur de la société avec effet au 31 octobre 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009029160/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

AV Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3271 Bettembourg, 71, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 144.865.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Madame Vera Lucia ALVES PINTO, agent d'assurance Hamburg-Mannheimer, née à Sao Sebastiao da Pedreira (Portugal), le 15 octobre 1981, demeurant à L-3271 Bettembourg, 71, route de Peppange.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

AV Consulting S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet d'exercer par l'intermédiaire de personnes dûment agréées l'activité de conseil, d'agence et de représentation dans toutes les branches d'assurances et de réassurances.

Dans le cadre de cette activité, elle peut négocier tous contrats d'assurances et de réassurances pour compte de tous assureurs et réassureurs, faire toutes prestations de services en rapport avec son objet.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après

apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Vera Lucia ALVES PINTO, prénommée, déclare souscrire les CENT (100) Parts Sociales, ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune et les libérer intégralement:

a) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance de onze mille neuf cent vingt-six euros (€ 11.926,-), détenue par Madame Vera Lucia ALVES PINTO, prénommée, à l'encontre de la Société.

L'existence et la valeur de cette créance sont confirmées par la Société qui accepte sa conversion en capital et

b) par apport en numéraire d'un montant de cinq cent soixante-quatorze euros (€ 574,-), qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société: Madame Vera Lucia ALVES PINTO, prénommée.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-3271 Bettembourg, 71, route de Peppange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Alves Pinto, Kesslerer

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 janvier 2009. Relation: EAC/2009/1033 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009029096/219/86.

(090031833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Adler Toy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 115.826.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 février 2009

1. Le nombre de gérants a été réduit de 5 à 4.

2. D'accepter la démission de m. Jaap Meijer, gérant, avec effet au 28 février 2009.

Depuis cette date (28 février 2009) le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

Dr. Mathias Hink,

Dr. Ion Florescu

M. Brian McMahan

Mme. Esther Raudszus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alder Toy Holding S.à r.l.

Signature

un Mandataire

Référence de publication: 2009029143/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Company of the Private Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.648.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTREPRISE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009029101/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Intaglio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.393.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 13 octobre 2008, OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., l'associé unique de Intaglio Investments S.à r.l. (la Société), a cédé ses 500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.877.

OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l. est ainsi devenu l'associé unique de la Société depuis le 13 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intaglio Investments S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009029114/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Perfume Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.125.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 7 juillet 2008:

- qu'Investindustrial III, L.P. a transféré à Investindustrial IV, L.P., une société ayant son siège social au 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, Grande-Bretagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Londres sous le numéro LP12543, 3.099 parts sociales, ayant une valeur nominale de 10 euros chacune.

Désormais, Investindustrial IV, L.P. est l'associé unique de la Société et détient 27.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009029189/5874/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08609. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Acquaba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.395.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 13 octobre 2008, OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., l'associé unique de Acquaba S.à r.l., (la Société), a cédé ses 500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.877.

OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l. est ainsi devenu l'associé unique de la Société depuis le 13 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Acquaba S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009029116/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

CNIM Development, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.174.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 6 octobre 2008

En date du 6 octobre 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

de nommer

de modifier les mandats de:

- Monsieur Jérôme Alméras, en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 6 octobre 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'au 6 octobre 2010,

- Monsieur Michel Arié en tant qu'Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 6 octobre 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'au 6 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

CNIM Development

Signature

Référence de publication: 2009029120/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Burmman Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 107.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 février 2009.
POUR COPIE CONFORME
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2009029204/218/13.

(090032314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Val Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.008.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 29 janvier 2009

L'Associé unique de la société a pris décisions suivantes:

- révocation de Monsieur Thierry HENKES né le 1^{er} avril 1972 à Ixelles, demeurant à 7, Rue du Pain L-7623 LAROCLETTE, de ses fonctions de gérant technique avec effet immédiat.

La société sera valablement engagée par le signature individuelle du gérant administratif.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029121/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

CNIM Development, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.174.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 6 octobre 2008

En date du 6 octobre 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Monsieur Jérôme Alméras né le 9 juillet 1970 à Sète, France, ayant comme adresse professionnelle 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 6 octobre 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'au 6 octobre 2010.

Dans le cadre de son mandat, Monsieur Jérôme Aimeras agissant individuellement, aura le pouvoir d'engager et de représenter la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

CNIM Development

Signature

Référence de publication: 2009029123/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Association Européenne pour la Préservation et la Valorisation de la Culture et du Patrimoine Juifs, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg F 725.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale de l'association sans but lucratif ASSOCIATION EUROPEENNE POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE JUIFS Asbl qui s'est tenue le 9 février 2009 que:

1. Le siège social de l'association est transféré avec effet immédiat à L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009029279/1729/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Fantuzzi Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.569.650,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.010.

—
EXTRAIT

Monsieur Franco Rabitti a démissionné de son mandat de gérant en date du 26 janvier 2009.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FANTUZZI INDUSTRIES S.à r.l.
MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009029124/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Z-Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.949.

—
Par le présent avis, le gérant informe les tiers du changement de forme juridique et de dénomination sociale de l'associé unique de la Société, EPFCEE S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B139943, désormais EPFCEE S.A., Société Anonyme dont le siège est toujours établi au 2 - 8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 18 février 2009.

T.C.G. Gestion S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009029127/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

JDJ Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 111.942.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 5 février 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 5 février 2009 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Ariel LAHMI à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer à la fonction d'administrateur délégué: Monsieur Jean NAVEAUX, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/02/2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009029142/320/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Clover Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.446.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 29 janvier 2009

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 29 janvier 2009, les parts de la société ont été transférées comme suit:

Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré 100 parts ordinaires de 125 Euro détenues dans la Société à Aktosal Limited, ayant son siège social au Themistokli Dervi 48, Centennial Building, Flat / Office 701, 1066 Nicosia, Cyprus.

Luxembourg, le 5 Février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Manager

Référence de publication: 2009029128/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Nomura Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 32.921.

- La démission du Conseil d'Administration de Monsieur Tatsuya MIURA, avec effet au 7 janvier 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

NOMURA BANK (Luxembourg) S.A.

Didier VAN KRIEKINGE

Legal and Compliance

Référence de publication: 2009029130/1638/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Leumi Fund Holding (Lux), Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 67.703.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 18 février 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de liquidation a été décidé le 18 février 2009 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de au moins 5 ans à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour extrait conforme

Alain Steichen

Mandataire

Référence de publication: 2009029290/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Cover Fin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.342.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 décembre 2008

Résolutions

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1499 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

COVER FIN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009029136/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Andalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 74.786.

—
EXTRAIT

Par son courrier du 09 février 2009, la société Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, "Le Dôme" Espace Pétrusse - 2, Avenue Charles de Gaulle, a démissionné de son poste de Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009029137/677/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

S+B Inbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6430 Echternach, 13, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 135.341.

—
Der Unterzeichnete Edgar SAUSMIKAT, wohnhaft In der Held 3, D-54655 MALBERGWEICH, erklärt hiermit 5 Anteile der Gesellschaft S+B Inbau SARL mit Wirkung zum heutigen Tage, an Herrn Dirk EPPERS, geboren am 15.03.1975, wohnhaft in D-54290 Trier Saarstrasse 101, welcher annimmt, zu verkaufen. Der Kaufpreis beträgt 20.000,00 €, zahlbar innerhalb 8 Tagen.

Herr Dirk EPPERS erklärt Kenntnis genommen zu haben von allen bisher gefassten Gesellschafterbeschlüssen, welche er hiermit ausdrücklich annimmt und gegenzeichnen wird.

Der Verkäufer / Der Käufer
Edgar SAUSMIKAT / Dirk EPPERS

Alle bisherigen Gesellschafter stimmen hiermit ausdrücklich und unwiderrufbar dieser Übertragung zu.
Echternach, den 2. Januar 2009 Edgar SAUSMIKAT / Fred BINTENER / Christion WOLFF / Daniel HACK.

Référence de publication: 2009029199/514/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

wunderLOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.208.

Monsieur Ulrich Hegge a donné sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 3 février 2009.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Pierre Eugène Louis CARRAS

Monsieur Christoph BAUER

Monsieur Michael KLEINDL

Monsieur Torsten AHLERS

Monsieur Mathias LJUNGMAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

WUNDERLOOP S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029138/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

**Nucleus Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MF Conseils (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 6 février 2009.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009029217/241/14.

(090031828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

**Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office, Succursale d'une
société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 75, Vegacenter, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.187.

En date du 24 novembre 2008, Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd.

Luxembourg Branch Office a changé son adresse comme suit:

Vegacenter

75, Parc d'Activités

L-8308 Capellen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

HEWLETT-PACKARD TECHNOLOGY LICENSES AND LICENSING LTD.

LUXEMBOURG BRANCH OFFICE

Signature

Référence de publication: 2009029140/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06899. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

- Monsieur Jean-Michel LOEHR

- Monsieur Renato MORESCHI

- Monsieur Eduard KOSTER

ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 24 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Claude KREMER

Monsieur Yves ROCHAT

Monsieur Paolo LUBAN

Monsieur Alfredo PIACENTINI

Monsieur Eric SYZ

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

OYSTER

Signature

Référence de publication: 2009029141/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06897. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.229.558.800,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 15 décembre 2008 entre International Paper Company, ayant son siège social au 6400 Poplar Avenue, Tower III, 38197 Memphis, Tennessee, Etats Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 13-0872805 avec le Federal ID et International Paper - 38 Inc, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique immatriculée sous le numéro 3077945 avec le Secretary of the State of Delaware, les 9.393.654 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 sont transférées à International Paper - 38 Inc.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 décembre 2008 entre International Paper (Russia) Holding Company, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 2854719 avec le Secretary of the State of Delaware et International Paper - 38 Inc, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique immatriculée sous le numéro 3077945 avec le Secretary of the State of Delaware, les 2.334.733 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 sont transférées à International Paper - 38 Inc:

- International Paper - 38 Inc, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 3077945 avec le Secretary of the State of Delaware, à partir de ce jour, devient associé de la société et détient 11.728.387 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A
Signatures
Gérant A

Référence de publication: 2009029316/683/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.384.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 janvier 2009 a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Philippe MARCHESSAUX, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Stéphane BRUNET, Administrateur
- Monsieur Vincent CAMERLYNCK, Administrateur
- Monsieur Christian DARGNAT, Administrateur
- Monsieur Anthony FINAN, Administrateur
- Monsieur Guy de FROMENT, Administrateur
- Monsieur Bruno PIFFETEAU, Administrateur
- Monsieur Marc RAYNAUD, Administrateur
- Monsieur Christian VOLLE, Administrateur

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2010.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2010.

Pour extrait conforme

Pour PARWORLD SICAV

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009029144/2300/29.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Captura, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.835.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15. Januar 2009

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Martin Stürner, président

(résidant professionnellement à D-61440 Oberursel, Adenauerallee 2)

Stefan Mayerhofer

(résidant professionnellement à D-80335 München, Nymphenburger Str. 3c)

Thomas Amend

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Roman Mertes

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Réviseur d'Entreprises

KPMG Audit S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009029169/6633/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Proud To Serve Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.280.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 janvier 2009

Résolutions

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sarl, 4, rue de l'Eau, L-1499 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PROUD TO SERVE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009029145/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Vantico Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 228.023.499,87.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.959.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 13 février 2009

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Christophe Struyvelt de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 12 février 2009.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance est, à compter du 12 février 2009, composé comme suit:

- Francis De Cannière
- Sean Douglas
- Paul Hulme
- Peter Op't Eynde

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANTICO GROUP S.À.R.L.

Francis De Cannière

Gérant

Référence de publication: 2009029146/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

EPI Oakwood Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.519.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53094 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009029223/211/12.

(090032053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Immoguardian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 25, rue Baudoin.

R.C.S. Luxembourg B 92.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009029209/206/13.

(090032272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Equinox Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 16, rue Bechel.

R.C.S. Luxembourg B 103.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009029210/206/13.

(090032266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Data Stream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 64, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 82.877.

EXTRAIT

Le mandat d'administrateur-délégué de Sandrine Poli a été révoqué avec effet au 19 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009029205/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.